

Québec, le 18 mai 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition adressée à l'Assemblée nationale et déposée le 14 avril 2016 par M. Benoit Charette, député de Deux-Montagnes, concernant la demande de modification du projet d'Hydro-Québec appelé « Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur » à l'effet de retenir le scénario utilisant uniquement les emprises existantes de lignes ou bien l'enfouissement de la ligne.

En premier lieu, précisons que selon les données d'Hydro-Québec, plusieurs postes et lignes du réseau régional de transport d'électricité des Laurentides ont atteint leur pleine capacité. Le projet d'Hydro-Québec consiste à la construction d'une ligne à 120 kV d'environ 40 km qui reliera le poste du Grand-Brûlé, situé à Mont-Tremblant, à une ligne à 120 kV existante, située entre les postes de Saint-Sauveur et de Sainte-Agathe-des-Monts. Ce projet avancé par la société d'État vise ainsi à répondre à la croissance soutenue de la charge électrique locale et est nécessaire pour soutenir le développement économique, résidentiel, commercial et touristique du cœur des Laurentides pour les 20 prochaines années. La mise en service de ce projet est prévue en 2018.

À cet effet, Hydro-Québec a tenu de nombreuses rencontres avec le milieu et les élus locaux. Des activités « portes ouvertes » ont été organisées pour transmettre toute l'information au public concerné afin de recueillir leurs commentaires. Pour les meilleurs intérêts du milieu, la société d'État a mis en place un comité technique régional, composé de spécialistes en aménagement du territoire et en environnement actifs dans les régions concernées. De pair avec l'entreprise, ce comité a travaillé à identifier le tracé le plus optimal en tenant compte des tracés précédemment proposés, des caractéristiques de la zone élargie et de la minimisation des impacts.

... verso

Il importe de mentionner que, malgré l'opposition que soulève le projet dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, le tracé de moindre impact d'Hydro-Québec a tout de même fait consensus dans les autres municipalités concernées.

Compte tenu des besoins urgents en alimentation de la région, des contraintes à respecter en termes de coût et de délais, Hydro-Québec TransÉnergie a déposé sa demande d'autorisation du projet dans sa version optimale à la Régie de l'énergie le 19 janvier 2016 (dossier R-3960-2016).

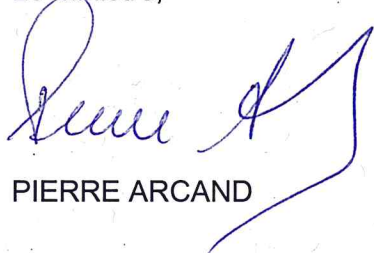
Sachez que la Régie de l'énergie assure la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif. À cet effet, la Régie de l'énergie entendra les parties concernées au cours de ses audiences et effectuera ses recommandations à cet effet.

Notez que la Régie de l'énergie a réservé les dates du 8 et 9 juin 2016 pour la tenue d'audiences dans sa décision procédurale D-2016-043, pour lesquelles elle a accordé le statut d'intervenant à la MSAH et à la MRC, à la Ville de Mont-Tremblant et al. et à SÉ-AQLPA.

La Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01) confère à cet organisme le pouvoir de convoquer une audience publique sur toute question qui relève de sa compétence et notre gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir dans ce processus règlementé.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE ARCAND